

• Le scandale des transports en ambulance aux frais de la Sécu

Mots clés : Santé, Ambulance, Soins, Sécu

Par **Guillaume Guichard** Mis à jour le 13/09/2012 à 21:10 | publié le 13/09/2012 à 18:36 Réactions (36)



Les factures de transport en ambulance ou autres véhicules adressées à l'Assurance-maladie se sont montées à 3,5 milliards d'euros en 2010. Crédit: Sébastien SORIANO / Le Figaro.

Les factures adressées à l'Assurance-maladie pour les dépenses de transport se sont montées à 3,5 milliards d'euros en 2010.

Un député socialiste, ancien médecin, raconte souvent l'histoire de **ce patient valide convoyé par taxi entre Toulouse et Nice, aux frais de la Sécu. Prix de la course? 1000 euros.** «*Une monstruosité du système*», selon lui, **qu'il faut absolument corriger.** La Cour des comptes ne pense pas autre chose sur le recours aux ambulances, taxis et autres «*véhicules sanitaires légers*» (VSL). **Et pour cause: les factures adressées à l'Assurance-maladie se sont montées à 3,5 milliards d'euros en 2010. Soit la moitié des remboursements des consultations des médecins généralistes.**

Le vieillissement de la population explique une partie de ces dépenses, reconnaît la Cour. Mais il serait possible, **avec un peu de rigueur**, d'économiser **440 millions sans mettre en péril l'accès aux soins.** L'Assurance-maladie devrait ainsi s'attaquer à l'offre pléthorique du secteur.

Dans plus des deux tiers des départements, le plafond de véhicules fixé par les autorités n'est pas respecté. Pire, le règlement peut être facilement contourné et le contrôle contre la fraude est insuffisant. Pour enrayer cette gabegie, **la Cour propose de transférer au budget des hôpitaux les dépenses de transport qu'ils initient. *Dissuasif: ils sont à l'origine de plus de la moitié des dépenses de transport.***